

10 avril 2006

08:09 Swisscom: la Comco prévoit d'infliger 489 millions d'amende

BERNE (ATS)

La Commission de la concurrence (Comco) prévoit d'infliger à Swisscom une amende de quelque 489 millions de francs pour abus de position dominante dans les frais de terminaison de téléphonie mobile. Le géant bleu rejette avec véhémence l'accusation.

Le gendarme de la concurrence a pour l'heure émis une proposition de calcul de l'amende envisagée, tout en appelant l'opérateur historique à prendre position. L'enquête porte sur la période du 1er avril 2004 au 31 mai 2005. Elle visait à l'origine les trois sociétés actives sur le marché du mobile (Swisscom, Sunrise et Orange).

Selon la Comco, Swisscom a été le seul des trois acteurs à avoir abusé d'une position dominante en exigeant des frais de terminaison trop élevés, même si chacun dispose d'un monopole sur les appels entrants. Ces derniers désignent les frais qu'un opérateur mobile facture à un autre pour l'acheminement d'un appel sur son réseau.

Swisscom rejette énergiquement les accusations formulées dans le projet de la Comco. Sa division mobile, qui contrôle environ les deux tiers du marché suisse de la téléphonie mobile, s'y oppose en avançant notamment le fait qu'elle n'occupe aucunement une position dominante et qu'elle applique les frais de terminaison les plus bas depuis des années. minute avant de les baisser à 20 centimes au 1er juin 2005. Ces taxes se répercutent sur les factures des abonnés.

Swisscom rejette énergiquement les accusations contenues dans le projet de la Comco, a dit son patron Carsten. L'opérateur estime notamment que sa division mobile, qui contrôle les deux tiers du marché suisse de la téléphonie mobile environ, n'occupe pas de position dominante et applique les frais de terminaison les plus bas depuis des années.

Au-delà de sa prise de position qu'il prévoit de livrer d'ici au 22 mai, le géant bleu entend aussi faire appel si l'amende devait se confirmer auprès de la Commission de recours pour les questions de concurrence. L'affaire pourrait même se terminer devant le Tribunal fédéral, a remarqué M. Schlotter.

L'amende en question représente pas moins de 5% du chiffre d'affaires de Swisscom. Le géant bleu va évaluer l'impact d'une telle sanction sur son résultat d'exploitation 2006, avec la nécessité ou non de constituer d'éventuelles provisions.

10 avril 2006

- 19:34 Swisscom: la commission du National veut enterrer la privatisation
- 18:51 Zurich et Genève premières villes au monde pour la qualité de vie
- 18:15 Serono: la famille Bertarelli renonce à vendre son groupe
- 17:52 L'aventurier Mike Horn est de retour en Suisse
- 17:49 PostLogistics et les syndicats trouvent un accord
- 17:47 La Bourse suisse s'est reprise
- 17:24 Vuadens (FR): collision entre un camion et un train
- 16:28 Vente par correspondance: Ackermann supprime 300 emplois
- 16:24 Directeur de deux EMS accusé d'escroquerie: reprise du procès
- 16:17 Rexel se réorganise en Suisse: environ 50 emplois supprimés
- 16:13 Joseph Deiss plaide pour l'accord de libre-échange agricole
- 16:00 AlpTransit: Testoni reprend la tête du conseil d'administration
- 15:55 Genève: Micheline Spoerri porte plainte contre Eric Stauffer
- 15:48 Relations commerciales Suisse-Allemagne: nouveau record en 2005
- 15:33 Nouveau programme économique du PS: controverses attendues
- 14:42 Les Lakers toujours en cours pour les play-off
- 13:59 Elections bernoises: la faible mobilisation de la droite en cause
- 13:24 Zurich: un voleur déshabille deux mannequins dans une vitrine
- 13:07 Ricola vend toujours plus de bonbons: hausse de 8% en 2005
- 12:38 Vacances de Pâques: les routes suisses seront chargées

LES OFFRES
D'EMPLOI
AVEC

24heures.ch

ET

Job^{up}.ch

LE SITE
ROMAND
DE L'EMPLOI